

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 19 mars 2024

Délibération n°2024-04

Objet : Affectation définitive des résultats de l'année 2023

Président : Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : mardi 12 mars 2024

Secrétaire de séance : Roger KOLE

Présents : Marie-Colette BESSON, Hervé FONTON, Patrick CUIILLERAT, Roger KOLE, Gérald WEISTROFF, Marie-Claude MAGNARD, Marie-Antoinette RANGUIS, *Thierry Pouzol*

Absents excusés : Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, André LINARI,

La comptabilité M57 autorise la reprise des résultats 2023 conformément à la balance certifiée par le receveur du Trésor.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget ne se limitant qu'aux dépenses et recettes de fonctionnement, l'exercice 2023 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 12 516.25 € qui est le résultat global de l'exercice 2023.

A ce résultat, Monsieur le Président précise qu'il faut ajouter le résultat de clôture de l'exercice antérieur soit 17 145.78 € d'où un résultat de clôture de 29 662.03 €.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation définitive des résultats de fonctionnement 2023 telle que présentée ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 comme suit :

Résultat de clôture 2023 de fonctionnement de 29 662.03 € à affecter :

En recettes de fonctionnement :

Ligne 002 excédents reportés pour un montant de 29 662.03 €.

- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S



Roger KOLE
Secrétaire de séance

